

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 mars 2026

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2026_27****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
16****Nombre de votants :
18**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; Mme Michelle NOERO, Mme Myriam ALEXANDRE, M. Fabien ABBA, M. Adrien ARSENTO, Mme Claire JAKOBSEN, M. Matthieu DURBANO, Mme Julia RANGON, M. Florian LEGOFF, Mme Nicole OUDINOT, M. Christophe LERICHE, Mme Emilie ROSSI PLAZA, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Mme Anaïs JANEL, Conseillère Municipale à M. Cyril PIAZZA, Maire
M. Matthieu DURBANO, Conseiller Municipal à M. Damien SCANDOLA, Conseiller Municipal

Absent / Excusé : M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe

Objet de la délibération : Désignation des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. Victor NICOLAÏ, de Peille.

Vu les articles L. 315-10 et R. 315-6 du code de l'action sociale et des familles, fixant la composition des établissements publics sociaux et médico- sociaux,

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le conseil municipal a été installé lors de la séance publique du 22 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants élus de la commune de Peille au sein de l'E.H.P.A.D. Victor NICOLAÏ et de deux personnes choisies en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement en matière d'action sociale ou médico-sociale ;

Considérant qu'une au moins de ces personnes est choisie au sein des associations appartenant au collège des personnes âgées présentes dans le ressort territorial de l'établissement ;

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20260325-2026_27-DE
Reçu le 26/03/2026

Il est proposé au conseil municipal :

- de déroger au vote par scrutin secret et de voter à main levée.
- de désigner deux représentants de la Commune.

Les candidats sont :

- M Serge CASTAN
- Mme Béatrice ELLUL

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré :

A l'unanimité,

APPROUVE de déroger au vote par scrutin secret et de voter à main levée.

DESIGNE M. Serge CASTAN et Mme Béatrice ELLUL, Adjointes au Maire comme représentants de la Commune et M. Cyril PIAZZA, Maire, étant d'office Président du Conseil d'Administration.

Par ailleurs et pour la parfaite information du conseil municipal, Monsieur le Maire précise qu'il lui revient de désigner deux personnes au titre du collège des représentants désignés en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement, ou en matière d'action sociale ou médico-sociale :

- Mme Nicole OUDINOT, membre de l'association « Club des Aînés Détente et Loisirs de la GRAVE ».
- Et Mme Christiane MILLO, membre de l'association « Le Cercle de l'Union Peillas ».

Fait et délibéré en séance le 25 mars 2026

La secrétaire de séance,
Béatrice ELLUL

Le Maire,
Cyril PIAZZA



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.